

Nouvelles de la Vallée du Ponthurin

Bulletin n°101

Peisey-Vallandry, le 28 août 2025

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du mardi 12 août 2025

Jean-François QUEST remercie bien vivement les participants à cette assemblée qui a eu lieu à une heure inhabituelle, afin de concilier les impératifs horaires liés à l'abondance des programmes et événements de la station en cette période de l'été.

Ce matin du 12 août, une vingtaine de marcheurs ont accompagné notre invité Philippe PELLICIER, Président de l'Association Nature en Tarentaise de Moûtiers sur le sentier découverte de Rosuel. Passionné de nature depuis son plus jeune âge, Philippe a débuté l'étude de la botanique dans les montagnes de sa Savoie natale. Il s'est spécialisé dans l'étude des plantes sauvages de montagne et publie régulièrement sur ce sujet.



La journée s'est poursuivie par un bon repas convivial et ensoleillé qui a réuni trente personnes au refuge de Rosuel, préparé par notre hôtesse Béatrice et clôturé par des boules de glace délicieuses et bienvenues de génépi ou de chartreuse



Vers 14h30 nous rejoignons la salle polyvalente de Vallandry où Philippe PELLICIER nous a présenté l'Association Nature en Tarentaise de Moûtiers

Intervention de Philippe PELLICIER

Créée en 1960 la « Société Mycologique de Tarentaise » est devenue dans les années 80 « Nature en Tarentaise » devant l'élargissement du champ des activités de l'association. Si à l'origine ce sont la détermination et l'étude des champignons qui ont motivé la création de cette association dans la mouvance de la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie, d'autres sujets d'études comme la botanique, les insectes, les mousses, les lichens, les oiseaux, etc, ont soulevé l'intérêt des membres.

Nos activités se déroulent tout au long de l'année :

- le printemps est consacré à des sorties nature orientée vers la reconnaissance des plantes courantes et moins courantes de notre riche fond de vallée de Tarentaise dans les environs de Moûtiers. Ces sorties ont lieu chaque lundi sauf fériés et veilles de fériés, de 17h30 à 19h30 environ. Nous partons chaque fois du parking devant la mairie de Moûtiers ;
- l'été, nous faisons des sorties « nature » à la journée, le week-end et des séjours botaniques hors de la vallée. Se reporter au programme d'activités. Une inscription est parfois requise à cause de l'hébergement ;
- l'automne, des sorties mycologiques sont organisées le lundi après-midi, rendez-vous à 14h00 sur le parking de la mairie de Moûtiers. À 18h00 une séance de détermination des récoltes se tient à notre local ;
- l'hiver, chaque lundi après-midi une séance de travail en salle se déroule en fonction d'un sujet choisi pour toute la saison par les personnes intéressées. Par ailleurs chaque premier lundi du mois une projection est ouverte au public.

L'association veille à rester ouverte sur l'extérieur en intervenant auprès des collectivités ou des associations.

Les adhérents peuvent librement participer aux activités de l'association tandis que les non-membres devront s'acquitter d'un montant de 5€ par sortie.

Toutes informations sur la programmation à l'adresse :

<https://nature-en-tarentaise.org/spip.php?article8>

En conclusion, Philippe PELLICIER présente son ouvrage « Plantes de montagne » qui offre un traitement très complet de la flore de montagne (1890 espèces). L'iconographie est exceptionnelle tant par sa richesse (3800 clichés) que sa qualité.

ASSEMBLEE GENERALE

Adhérents présents ou représentés :

Philippe et Nathalie Alluin, Jean-François Barret-Boisbertand, Alain et Colette Bodier, Jean-Benoît et Brigitte Clermont, Jean et Véronique de Saintilan, Brigitte et Dominique Debats, Geoffrey et Béatrice Doulsier, Hubert et Aline Dutrievoz, Jean-Pierre et Annie Ergas, Roland et Monique Favre, Michel et Marie-Laure Fleurance, Vincent et Marie Hibon, Jacques et

Dominique Hubert, , Alain et Brigitte Jacquis, Pierre Jouanne, Marie-Hélène Laflèche, Yannick et Nathalie Leblanc, , Guy et Anna Lemasle, Henri et Odile Léridon, Claude et Véronique Lévy, Laurent et Anne-Sophie Michon, Siegbert et Isabelle Nguyen, Hélène Paillard, , Dominique et Florence Parent, Jean-François et Claudine Pollet, Nicolas Pollet, , Grégoire et Céline Quest, Jean-François et Martine Quest, Ivan et Delphine Renaudin, Bruno et Anne-Marie Reymond, Jean Philippe et Jenny Santoni, Bruno Vacheret, Manuel et Marie-Amélie Vincenti, Pierre et Laïla Wemel, Daniel Wierzba



Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

J'ai le plaisir de vous accueillir à cette nouvelle assemblée générale en présence des administrateurs : Dominique Debats, Vincent Hibon, Martine Quest, Jean-François Quest, Ivan et Delphine Renaudin, Bruno Reymond, et Pierre Wemel et en vous priant d'excuser Jean-François Barret-Boisbertrand, et Jean-Philippe Santoni qui n'ont pu se joindre à nous.

A l'ordre du Jour de cette Assemblée Générale :

- *Rapport Moral
- *Rapport Financier 2024, Budget 2025, cotisation 2026
- *Renouvellement des membres du CA
- *Sujets divers d'actualité

Notre réunion a commencé par le rapport moral de l'Association de la Vallée du Ponthurin, relatant l'activité de notre Association depuis le 16 août 2024, date de notre précédente assemblée générale ordinaire.

1-Rapport Moral de l'Association présenté par Jean-François Quest, Président

*Chiffres-clés 2024

271 adhérents-cotisants: Malgré le succès de nos campagnes d'adhésion qui ont conduit à une trentaine de nouveaux adhérents, nous sommes en retard par rapport aux 275 adhérents de 2023 après une croissance régulière: 256 en 2022, 236 en 2021.

Bienvenue aux nouveaux adhérents 2025.

Mais attention donc à bien renouveler votre adhésion !

*Communication depuis l'AG de l'été dernier

4 numéros des Nouvelles de la Vallée du Ponthurin: les 97 en septembre, 98 en décembre, 99 en mars et 100 en juin, permettant de vous tenir informé des principales actualités de la station.

*Les faits marquants depuis la dernière AG:

-les décisions du Tribunal Administratif : les deux projets Front de Neige et Hameau de la Vallée à Vollandry annulés, la prise en compte des m² prévus par le SCOT pour le projet EDIFIM à Plan-Peisey.

-l'application de la majoration de la THRS pour les propriétaires.

-l'évolution nationale de la fiscalité des meublés de tourisme (Loi LE MEUR du 19/11/2024)

-le renouveau des remontées mécaniques: le Transarc désormais opérationnel, le Lonzagne décalé, le Villaroger en construction.

-les péripéties du gardiennage des Vernettes, désormais résolu, et la dissolution de l'Association des Amis des Vernettes.

-le développement de la communication du Parc National de la Vanoise : flyers, journal, services aux habitants sur le site dédié : <https://votreparc.vanoise.com/>.

Parallèlement, votre Association a poursuivi son rôle d'expertise et de mise en relation des personnes concernées par les projets immobiliers, et assuré le suivi des divers projets communaux. Elle vous a informé régulièrement des projets immobiliers pour s'assurer d'un développement cohérent et raisonnable de nos villages.

Nous rappelons notre désir de recruter des volontaires pour nous épauler dans les différentes actions que nous menons. Cela ne demande pas beaucoup de temps, ni d'investissement, mais il est toujours mieux et plus efficace d'être nombreux.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont fait vivre l'AVP, et notamment l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur expertise et leur réactivité aux sollicitations par mail sur les décisions à prendre.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité, et le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

Au cours des échanges qui ont suivi ce rapport, l'accent a été mis sur l'importance de surveiller très attentivement les panneaux d'affichage des permis de construire, notamment dans les périodes de fermeture de la station. Il est demandé à chacun de prévenir l'association dès qu'il constate de nouveaux affichages en mairie ou sur le terrain.

2-Rapport Financier pour l'exercice 2024 et approbation des comptes

Dominique DEBATS, Trésorier, présente et commente les comptes de l'Association pour l'exercice comptable du 2024-01-01 au 2024-12-31 au regard du budget approuvé.

Postes budgétaires	Réalisé	Budget
01 - Cotisations AVP	813	900
02 - Dons	4554	4600
03 - Intérêts livret A	470,78	400
TOTAL RECETTES :	5837,78	5900
11 - Assurances	-151,00	-160
12 - Adhésions à d'autres associations	-325,00	-360
13 - Subventions à Habitants de Moulin	-300,00	0
14 - Documentation, abonnements	-155,88	-160
15 - Déplacements	-98,50	-480
16 - Fournitures, impressions	-606,87	-800
17 - Poste	-306,18	-710
18 - Frais internet, logiciel	-326,40	-500
19 - Frais bancaires	-3,50	-10
20 - Journées de l'AVP	-209,59	-250
21 - Pots amicaux	-33,93	-120
22 - Frais d'avocat	-3180,00	-2350
TOTAL CHARGES:	-5696,85	-5900
RESULTAT EXERCICE:	140,93	0

L'année a donc été marquée par des recettes au niveau du budget malgré la stagnation du nombre des adhérents.

.En ce qui concerne les dépenses :

*les cotisations comprennent : Mountain Wildernes (défense de l'environnement Montagne), FNE Savoie (Ex-Frapna, veille réglementaire, source d'informations sur les enquêtes publiques et consultations en cours par commune), AIRAP (Prévention des avalanches en zones construites), Vivre en Tarentaise (défense de l'environnement en Tarentaise et Comité local de Développement).

*une subvention exceptionnelle a été attribuée à l'association des Habitants de Moulin pour contribuer à leur projet de parcours « Traversée de Moulin » avec 15 panneaux relatant l'histoire et la vie du village.

*le poste le plus important est constitué par les frais d'avocat qui correspondent au suivi et à l'instruction des dossiers en cours, notamment le recours contre le projet EDIFIM.

Les comptes de l'Association ouverts au Crédit Agricole d'AIME font apparaître :

Au 31/12/2024 un crédit de 15 125,50 € répartis ainsi:

Compte courant : 355,09 € et Livret A Associatif 14710,41€

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés et quitus est donné aux administrateurs de l'association.

3-Budget prévisionnel 2025 et cotisations 2026

Le Trésorier présente le budget 2025 soumis à votre approbation :

01 - Cotisations AVP	825
02 - Dons	4600
03 - Intérêts livret A	405
TOTAL RECETTES	5830
11 - Assurances	-130
12 - Adhésions autres associations	-330
13 - Subventions autres associations	0
14 - Abonnements, documentation	-160
15 - Déplacements	-80
16 - Fournitures Impressions	-610
17 - Poste	-500
18 - Frais internet/logiciel	-350
19 - Frais bancaires	-10
20 - Sorties, animations, pots	-260
21 - Pots amicaux	0
22 - Frais d'avocat	-3400
TOTAL DEPENSES	-5830,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0

Le budget est donc équilibré, comprenant notamment une provision pour frais d'avocat.

Le budget prévisionnel 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cotisation 2026

Le vote par l'Assemblée Générale de la cotisation 2026 dès à présent permet un appel de fonds dès le début de l'année 2026. L'Association propose de fixer à nouveau la cotisation 2026 à 3 euros, auquel s'ajoute un don à votre convenance, avec un versement souhaité de 20€ par personne et 30€ pour un couple.

Nous rappelons l'importance des dons volontaires dans le budget.

Un reçu fiscal à télécharger est adressé immédiatement lors du paiement par Assoconnect.

La cotisation 2026 inchangée est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4-Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 11 membres élus pour trois ans et rééligibles. Cette année, deux membres sont en fin de mandat : Jean-François QUEST et Vincent HIBON. Le président Jean-François QUEST a fait part dans la convocation à cette AG de sa décision de ne pas se représenter au conseil d'administration et de passer la main. Ce qu'il confirme à nouveau.

Il est donc demandé aux participants qui souhaiteraient rejoindre le conseil d'administration de se manifester.

5 nouveaux candidats se présentent :

Laïla WEMEL, de Plan-Peisey, épouse de Pierre WEMEL administrateur, qui souhaite nous rejoindre.

Véronique LEVY, de Plan-Peisey, maire actuelle d'une petite commune du Loiret, en fin de mandat ne souhaitant pas se représenter.

Jean DE SAINTILAN, de Peisey-Village, Directeur de Société, bientôt en retraite, et qui a des racines familiales à Peisey-Nancroix.

Pierre JOUANNE, du Villaret, élu de Peisey-Nancroix à la précédente mandature.

Nicolas POLLET, de Vallandry, (40+), Ingénieur, spécialiste en Système d'Information des Ressources Humaines.

Il est procédé à l'élection des nouveaux administrateurs, ainsi qu'au renouvellement du mandat de Vincent HIBON, co-fondateur de l'AVP, qui se représente en « gardien de la mémoire »

Véronique LEVY, est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Laïla WEMEL est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jean DE SAINTILAN est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vincent HIBON est réélu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pierre JOUANNE est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nicolas POLLET est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le nouveau conseil d'administration est ainsi constitué :

Composition du CA 2025	Fonction	Adresse	Hameau	Date élection	Mail
REYMOND Bruno	Vice Président	Chalet Le Point du Jour	Vallandry	2023	bruno.reymond@outlook.com
DEBATS Dominique	Trésorier	Les Myrtilles	Vallandry	2023	domdebats@sfr.fr
QUEST Martine	Juriste	Le Tétras	Vallandry	2023	martine.quest@wanadoo.fr
BARRET-BOISBERTRAND JF	Administrateur	La Darbella	Plan-Peisey	2023	jfbarret73@gmail.com
DE SAINTILAN Jean	Administrateur	Chemin de Marmarin	Peisey-Village	2025	jean.desaintilan@euraxiel.fr
HIBON Vincent	Administrateur	Chalet Hibon-Perrachon	Les Arches	2025	vhibon@free.fr
JOUANNE Pierre	Administrateur	Chemin de Glaise	Villaret	2025	pierre.jouanne@gmail.com
LEVY Véronique	Administratrice	Les Arandelières	Plan-Peisey	2025	v.artuslevy@gmail.com
POLLET Jean-François	Administrateur	Aiguille des Glaciers 2	Vallandry	2023	POLLETJF@aol.com
POLLET Nicolas	Administrateur	Aiguille des Glaciers 2	Vallandry	2025	npollet@aol.com
RENAUDIN Ivan	Administrateur	Chalet des Frères	Vieux-Plan	2023	ivrenaudin@gmail.com
RENAUDIN Delphine	Administratrice	Chalet des Frères	Vieux Plan	2023	delphin.renaudin@gmail.com
SANTONI Jean-Philippe	Administrateur	Chalet Emmanuelle	Plan-Peisey	2024	santoni.famille@wanadoo.fr
WEMEL Laïla	Administratrice	Les Gentianes	Plan-Peisey	2025	lwemel@free.fr
WEMEL Pierre	Administrateur	Les Gentianes	Plan-Peisey	2023	wemel@orange.fr

Bruno REYMOND, Vice-président, anime alors l'assemblée générale, conformément aux statuts de l'AVP.

Il fait part de sa satisfaction devant le grand nombre de nouveaux administrateurs et les remercie de leur candidature. De ce fait, il indique que la priorité sera de mieux se connaître,

de travailler ensemble, et de s'organiser pour désigner un nouveau bureau, comprenant donc un futur nouveau président.

Il intervient alors pour remercier Jean-François QUEST

Cher Jean-François,

Tu nous avais prévenu mais nous ne voulions pas y croire. C'est donc avertis mais toutefois inquiets que nous te voyons quitter la présidence de l'Association de la Vallée du Ponthurin. Nous sommes inquiets car c'est un peu l'âme et la dynamique de l'association qui nous demande à présent de reprendre le flambeau. C'est donc à nous, le conseil d'administration mais aussi aux adhérents de continuer cette dynamique et cette envie de vouloir assurer un développement équilibré, intelligent et cohérent de nos villages.

La force et la richesse de l'AVP c'est bien de regarder les problématiques de manière globale et non pas village par village. Les enjeux, les problématiques sont, de fait, des sujets qui doivent se régler de manière coordonnée et cohérente et le fait d'avoir des adhérents des différents villages est essentiel. Le nombre d'adhérents est aussi important afin de pouvoir peser auprès des Mairies et des différents organismes. Tout ceci, cher Jean-François, tu l'as compris et tu en as fait la promotion.

Tu es aussi actif au sein de la FARSM, La Fédération des Associations des Résidents des Stations de Montagne qui regroupe toutes les stations de Savoie, de Haute Savoie et d'ailleurs. Cette activité de réseau est très importante pour bien comprendre les enjeux et comment il est possible de partager les expériences. Tu as aussi été très actif dans le fait que la route de secours ne soit qu'une route de secours et donc fermée aux véhicules autres que les navettes et véhicules de secours.

Tu as aussi été très vigilant sur les permis de construire qui ont fleuri dans nos villages. L'AVP a des fois déposé les recours et d'autres fois aidé à la coordination nécessaire entre les différents propriétaires, les avocats... Pour tout cela nous voulons te remercier chaleureusement. Heureusement, tu nous a dit que tu continuerais à être actif au sein de l'AVP avec notamment la rédaction des Nouvelles du Ponthurin, cette petite gazette pleine d'informations et toujours agréable à lire.

Merci donc Jean-François pour toute cette énergie et temps que tu as investi dans l'association. Comme tu l'as bien compris, nous comptons toujours sur toi dans les prochaines années. Toutefois, au regard des enjeux importants que vont rencontrer nos villages-stations dans un futur proche, il nous est demandé à chacun de nous de réfléchir à nous impliquer un peu plus dans l'association, ne serait-ce qu'en recrutant des nouveaux adhérents (amis, famille, relations) et en apportant des idées pour un développement raisonné et moyen-long terme.

Merci donc de nouveau Jean-François pour avoir porté l'association si longtemps et de manière si passionnée et en espérant que la relève sera assurée.

Merci donc à toutes et tous.

Jean-François QUEST remercie bien vivement Bruno REYMOND de son chaleureux discours ! et confirme qu'il poursuivra, sous mandat du conseil d'administration, pour deux ans au plus, sa contribution à la rédaction des Nouvelles du Ponthurin, ainsi que la représentation de l'AVP à la FARSM, accompagné des administrateurs qui le désirent, tout en restant disponible pour assurer le passage de témoin. Dans l'immédiat, il prévoit d'assister à l'Assemblée Générale de la FARSM à Chamonix le 20 août, dont le compte-rendu sera présenté aux adhérents.



5-Sujets d'actualité

Réunion Publique Propriétaires : demain !

Désormais traditionnelles, ces réunions propriétaires ont lieu en fin de saison d'hiver et en été, et concernent tous les villages. La prochaine aura lieu demain mercredi 13 août au cinéma de Vallandry en présence de Messieurs les Maires de Landry et Peisey-Nancroix, ainsi que de représentants du Domaine de Montagne ADS et de l'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry.

Tous les adhérents de l'AVP recevront par Assoconnect les diapositives projetées, ainsi qu'un compte rendu, destiné à l'origine pour les cotisants de l'AFU propriétaires à Vallandry, mais qui vous sera également envoyé pour information.

Elections municipales 2026 : 15 et 22 mars

Les communes de moins de 1 000 habitants vont passer au scrutin de liste paritaire à partir des municipales 2026 en remplacement du système actuel de scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Il devra y avoir 13 candidats par liste pour les deux communes de Peisey-Nancroix et de Landry avec parité femmes-hommes

Constat :

Nous sommes plus nombreux mais nous n'avons aucune voix ni relais au conseil municipal, aucun impact sur les décisions (immobilier, futur des stations, ...). A titre d'exemple : aux dernières élections municipales, il n'y avait que 299 votants à Landry (pour 1045 résidences secondaires) et 426 votants à Peisey-Nancroix (pour 1139 résidences secondaires).

Et même si on estime à environ 1/4 le nombre de résidences secondaires appartenant à des gens du pays, cela représente au moins 1500 logements appartenant à des propriétaires écartés des décisions, car informer les propriétaires n'est pas les associer !

De ce fait, nous pouvons faire basculer les élections vers une équipe plus respectueuse de notre apport humain et économique à la commune et qui saura intégrer les propriétaires aux décisions locales.

Enjeux : Défendre le cadre de vie des propriétaires

Maîtriser l'avenir en préservant l'environnement nature et le caractère familial de nos stations.

Contribuer à orienter le futur « sans tout ski », à dynamiser l'été...

NB : Le lieu de vote n'impacte nullement la situation fiscale de la résidence principale. On peut voter en Savoie et garder sa résidence principale où l'on habite. En pratique, il serait souhaitable de vous inscrire avant la Toussaint et au pire avant le 1^{er} janvier 2026

ANNEXE

Source : texte de l'association 3A-Les Arcs adapté à nos communes

À l'approche des prochaines élections municipales, l'AVP rappelle à tous les propriétaires de résidences secondaires qu'il est possible – et légitime – de s'inscrire sur les listes électorales locales. Ce geste permet de faire entendre la voix des propriétaires dans les décisions qui touchent directement la station et la vie locale.

Qui peut s'inscrire ?

Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale de la commune si vous êtes :

- Un citoyen français disposant d'une résidence secondaire sur la commune depuis au moins 2 ans ;
- Un ressortissant de l'Union européenne (UE) également propriétaire depuis au moins 2 ans sur la commune (pour les élections municipales uniquement) ;
- Un Français résidant à l'étranger, même hors UE, dès lors que vous possédez une résidence secondaire dans la commune depuis au moins 2 ans.

La base juridique est l'article L.11 du Code électoral, qui autorise l'inscription dans la commune où l'on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins deux années consécutives (taxe foncière ou taxe d'habitation sur une résidence secondaire).

Quelles démarches suivre ?

Il vous faudra :

- Une copie de votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité française ou européenne),
- Un justificatif de propriété dans la commune datant de plus de 2 ans (avis de taxe foncière ou taxe d'habitation).

En ligne (recommandé)

Vous pouvez faire la demande en ligne sur le site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

La démarche requiert une certaine habileté numérique. Il faudra produire une preuve de votre identité, la détention d'un compte sur France Identité vous facilitera la tâche.

Par courrier ou sur place

Vous pouvez également adresser un dossier papier à la mairie. Il est recommandé d'appeler la mairie à l'avance pour valider les modalités précises :

Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ?

La date limite d'inscription est fixée au 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour des élections municipales, soit généralement mi-février pour un scrutin en mars.

Il est préférable de faire la démarche bien en amont, car la validation par l'administration peut prendre plusieurs semaines. Nous vous conseillons donc de faire ces démarches dès la Toussaint 2025 !

Puis-je revenir voter dans ma commune principale ensuite ?

Oui. Vous pouvez, à tout moment, demander votre réinscription sur la liste électorale de votre commune de résidence principale. Cependant :

- Ce changement ne prend effet que pour le scrutin suivant.
- Vous ne pouvez être inscrit que sur une seule liste électorale à la fois.
- Il n'est pas possible de changer de commune d'inscription à chaque scrutin dans un but d'opportunisme électoral. L'administration peut refuser des demandes répétées ou suspectes.

Et si je ne peux pas être présent pour voter ?

Vous pouvez faire une procuration.

Depuis 2022, il est possible de donner procuration à n'importe quel électeur inscrit en France, même inscrit dans une autre commune. Mais votre mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter à votre place.

Comment faire une procuration ?

- En ligne : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

- Puis validation dans un commissariat, une gendarmerie, ou un consulat
- Ou directement en vous rendant sur place avec votre mandataire

Et si l'Assemblée nationale est dissoute avant ou après les municipales ?

La commune où vous êtes inscrit détermine votre lieu de vote pour toutes les élections, y compris les législatives, la présidentielle ou les référendums.

Trois cas de figure :

- Dissolution avant les municipales : si vous êtes déjà inscrit à Landry ou Peisey-Nancroix, vous y voterez pour les législatives.
- Dissolution après les municipales : si vous êtes resté inscrit à Bourg-Saint-Maurice, vous y voterez également.
- Si vous redemandez votre inscription dans votre commune principale après les municipales, ce changement sera pris en compte pour les élections suivantes uniquement (sous réserve de respecter les délais).

Cas particuliers

Français résidant à l'étranger

Vous avez deux options :

- Rester inscrit sur une liste consulaire (via l'ambassade ou le consulat) ; dans ce cas, vous ne pouvez pas voter aux élections municipales.
- Ou vous inscrire en mairie si vous y possédez une résidence secondaire depuis au moins 2 ans. Vous pouvez alors y voter directement ou par procuration pour toutes les élections, y compris municipales et nationales. Vous pouvez également rechanger à tout moment de choix, pour le scrutin suivant.

Attention : vous ne pouvez pas voter deux fois pour une même élection. Le choix du lieu d'inscription électorale s'applique à toutes les élections nationales (présidentielle, législatives, européennes, référendums).

Citoyens de l'Union européenne

Les ressortissants européens (par exemple : Belges, Italiens, Espagnols, Néerlandais, etc.) peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires (municipales en l'occurrence ; ce sont des listes qui leur sont réservées) pour voter :

- Aux élections municipales dans la commune de leur résidence ou de leur bien,
- Et aux élections européennes si leur pays d'origine ne leur interdit pas la double inscription.

La condition est d'être propriétaire imposé depuis au moins 2 ans.

Informations pratiques : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>

L'inscription doit être demandée, elle n'est pas automatique comme pour les citoyens français.

Britanniques et non-ressortissants de l'UE

Depuis le Brexit, les citoyens britanniques ne peuvent plus voter en France, même s'ils y possèdent un bien, sauf accord bilatéral spécifique. À ce jour, aucun accord France-Royaume-Uni ne permet leur inscription pour voter aux élections municipales.

Les autres ressortissants non-européens n'ont pas le droit de vote aux élections françaises.

Pour aller plus loin

- S'inscrire en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
- Électeurs citoyens européens : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>
- Procurations : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

Besoin d'aide ?

L'AVP se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à avponthurin@wanadoo.fr

L'Assemblée Générale est close à 16h45.

Elle est suivie d'un pot convivial qui se prolonge par des échanges entre participants jusqu'à 18h.